

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4456

commune (s) : Genay

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Aiguillon**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Pour des raisons de sécurité, la société Coatex envisageait de clore l'impasse de l'Aiguillon.

Or, cette impasse ne peut être fermée car elle appartient au domaine public de voirie communautaire.

La société Coatex a alors manifesté son intention d'acquérir le sol de la voie.

Cette impasse est enclavée dans les terrains appartenant à cette société et assure uniquement la desserte de leurs installations industrielles.

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement de la voie du domaine public de voirie communautaire.

L'ensemble des services urbains a émis un avis favorable à ce déclassement, l'impasse ne présentant aucun intérêt futur pour la circulation générale.

Si le déclassement est prononcé, la cession du terrain se fera dans les conditions fixées par les services fiscaux.

L'acquéreur fera son affaire des contraintes éventuelles qui pourraient être liées à la présence de réseaux.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi en date du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Aiguillon à Genay.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit de la société Coatex.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,